AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin N° 24 de Septembre 1962 14 Septembre 1962 page 36

ABONNEMENTS

Le montant des abonnements au "bulletin technique" et à la revue "Phytoma" est fixé comme suit pour l'année 1963:

- abonnement ordinaire à 1 exemplaire du bulletin et à la revue "Phytoma": 15 NF
- abonnement à plusieurs exemplaires du bulletin et un seul de"Phytoma": 15 NF + 5 NF par exemplaire supplémentaire du bulletin
- abonnement au bulletin à plusieurs adresses à raison d'un seul bulletin par adresse avec livraison de Phytoma à une seule de ces adresses:
  15 NF pour cet abonnement complet + 10 NF pour chaque abonnement au bulletin seul.

Les abonnements sont servis du 1er janvier au 31 décembre 1963.
Nous ivitons nos abonnés à renouveler leur versement avant le 31 janvier 1963, faute de quoi le service du bulletin risquerait d'être suspendu après cette date.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (poires tardives, pommes, coings) - Par suite de la persistance de températures élevées et du lessivage énergique dû aux orages des 4 et 10 septembre il est urgent d'effectuer un nouveau traitement. Toutefois si le dernier traitement est postérieur à ces orages, il ne sera renouvelé qu'au bout de 2 semaines. On utilisera de préférence un produit également efficace contre le Carpocapse. On devra respecter rigoureusement les délais d'utilisation des produits avant la récolte.

INFORMATIONS

ANTHONOME DU POIRIER - Dans les zones sujettes aux attaques de ce ravageur, un premier traitement à base de D.D.T.ou de Lindane devra être appliqué dès réception de ce bulletin et renouvelé dans les premiers jours d'octobre. Ce 2ème traitement, aussi important que le premier, ne sera pas obligatoirement rappelé par un bulletin spécial.

MOUCHE DES FRUITS - On doit s'attendre à une recrudescence de la pullulation de cet insecte et les mesures de protection déjà précisées sont plus que jamais valables.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX